

Coronavirus : la crise risque-t-elle d'aggraver l'endettement des ménages ?



[4 images](#) Coronavirus : la crise risque-t-elle d'aggraver l'endettement des ménages ? - ©

Céline Liegeois

Publié à 11h24

Conséquence de la crise, de nombreux Belges rencontrent des **difficultés financières**.

1,3 million de salariés ont été touchés par le chômage temporaire et ont vu leur salaire baisser de 30%. Selon une étude publiée par Febelfin, le coronavirus met la moitié des jeunes en difficultés.

Les numéros verts d'urgence sociale mis en place au début de la crise ont été très sollicités. Selon la Fédération des Services Sociaux, qui coordonne le **numéro vert bruxellois (0800 350243)**, le service a reçu **plus de 1500 appels** entre la **fin mars et la mi-mai**. **18%** concernaient une demande d'**aide alimentaire**, **9%** concernaient la **situation financière de l'appelant et/ou l'endettement**.

En Belgique, on estime aujourd'hui à 5% minimum la proportion de personnes en situation d'endettement problématique. Ce chiffre pourrait-il s'aggraver suite à la crise ? "**Certainement**", s'inquiète Caroline Jeanmart, Directrice de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. "**Mais nous n'avons pas assez de recul pour évaluer quantitativement cet impact. D'une part, certains ménages en équilibre budgétaire précaire avant la crise ont déjà basculé ou basculeront dans des situations problématiques. D'autre part, des ménages n'ayant pas de difficultés financières avant la crise risquent d'être en difficultés en raison d'une perte temporaire ou non de revenus.**"

Le service juridique a ainsi observé dès le début de la crise une **augmentation des demandes de conseils en tous genres**. Dans un premier temps, des questions relatives **au droit passerelle, au chômage forcé ou encore aux mesures prises par les créanciers**. "**Ensuite, force est de constater qu'outre les personnes en difficulté financière, le service juridique est, également, contacté par des personnes qui, jusque-là, s'en sortaient mais commencent à connaître des problèmes de charges courantes (crédit à la consommation, loyer...) qu'elles ne parviennent plus à assumer en raison d'une diminution de leurs revenus.**"

Pour les ménages sans coussin financier, difficile d'honorer le remboursement d'un emprunt, le paiement des factures courantes, tout en continuant à remplir le frigo avec des revenus diminués.

Mesures d'aide et clémence des créanciers

Des **mesures** ont pourtant été prises pour **atténuer les effets de la crise** et soulager les ménages. Une **aide financière wallonne** est octroyée aux ménages recourant aux **compteurs à budget**, certains **fournisseurs d'électricité** ont adapté leurs **tarifs** et des **opérateurs télécoms** ont également manifesté leur bonne volonté. A côté de l'**allongement des délais de paiement des impôts ou des taxes wallonnes**, la loi impose également aux créanciers privés de faire preuve de souplesse. Ainsi, les prêteurs ont dû accorder des **mesures de report** aux consommateurs, à certaines conditions.

Dans certains cas, la seule solution était un **report du paiement de l'emprunt hypothécaire**. Ainsi, depuis le début de la crise, **plus de 118.000** dossiers de crédits hypothécaires à des **particuliers** et **plus de 130.000 crédits** à des **entreprises** ont bénéficié d'un report de paiement, d'après le baromètre de la fédération du secteur Febelfin.

Comme l'explique le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale, **les expulsions physiques domiciliaires sont interdites jusqu'au 31/08/2020 en Région bruxelloise**. Concernant le recouvrement, **toute nouvelle saisie est interdite jusqu'au 17/06/2020**, et les saisies en cours sont suspendues.

La crise est loin d'être terminée

Mais même si une certaine **bienveillance** est de mise, tous les problèmes ne sont pas derrière nous pour autant. Associations et organismes sociaux craignent de voir arriver de **nouvelles demandes** d'aide dès l'été ou à la rentrée.

De nombreux ménages ont dû prioriser le paiement de certaines charges et temporiser auprès d'autres créanciers. Une fois ce moratoire terminé, d'autres ménages, jusqu'ici épargnés, finiront par connaître des difficultés financières.

Caroline Jeanmart " Une fois que les effets des mesures accordées durant la période de crise (suspension des saisies, report des crédits...) auront cessé, il y a un risque important que de nombreux ménages, ayant perdu leur travail, maintenus en chômage économique ou ayant accumulé les retards de paiement, se retrouvent en grande difficulté pour faire face à leurs engagements financiers et doivent, par conséquent, se tourner vers les aides accordées par les services sociaux."

Reste à espérer que ces mêmes services puissent y répondre...